



**La politique du Conseil  
départemental  
en faveur du développement  
de la lecture publique**

**Mettre en oeuvre la politique  
du Conseil départemental en matière de  
développement de la lecture publique  
sur le département pour les communes  
de moins de 20 000 habitants.**

***Compétence obligatoire décentralisée en 1986.***

*- Article 60 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983*

## Cœur d'activité de la Médiathèque départementale

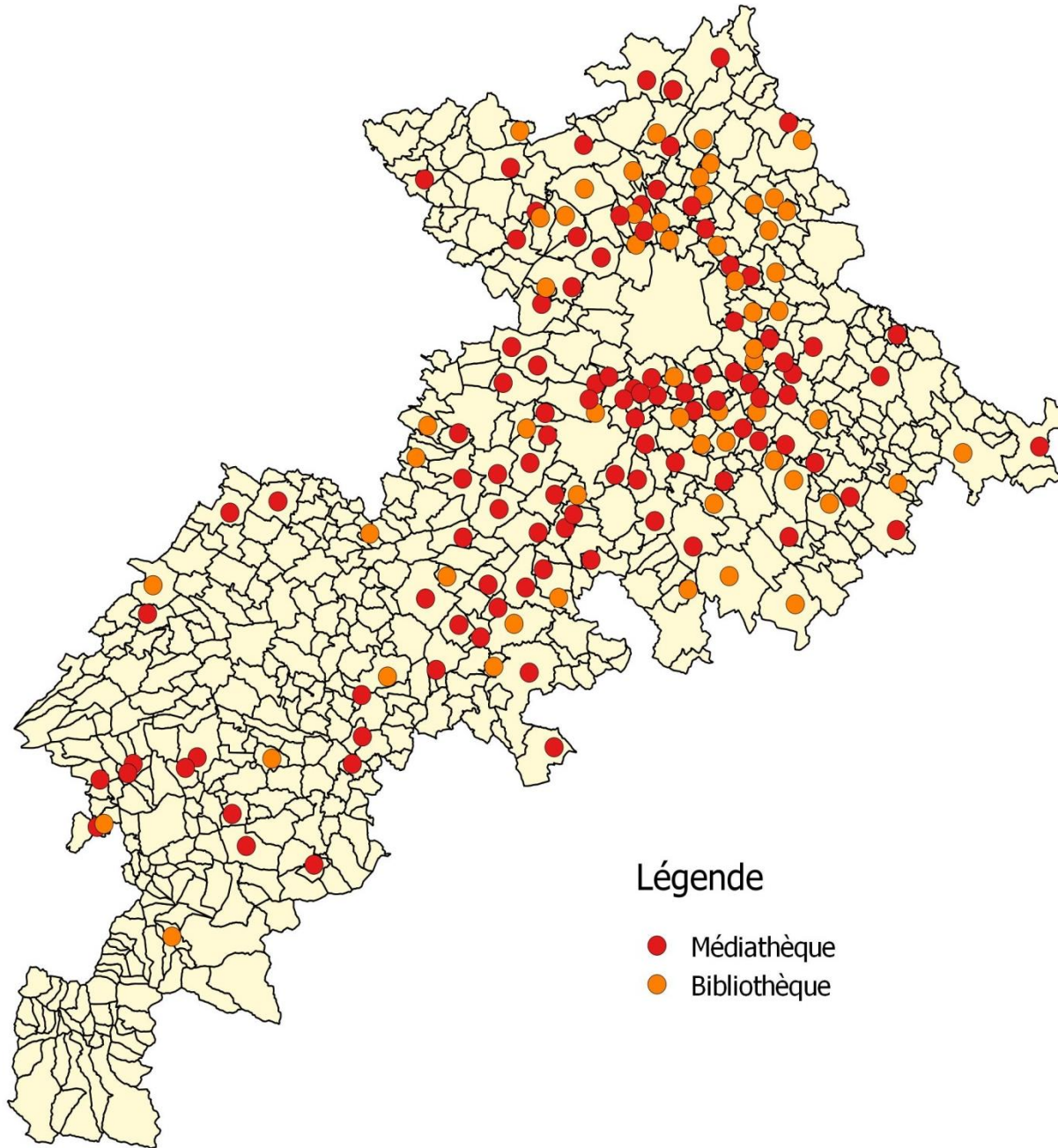
### Le soutien aux territoires dotés de bibliothèques-médiathèques

#### I - Mise à disposition aux 176 établissements conventionnés :

- de 600 000 documents imprimés, sonores, vidéos ou numériques
- d'un programme d'animations et d'un catalogue d'expositions
- d'un programme de formation (salariés et bénévoles du réseau)

#### II – Suivi territorial du réseau départemental :

- gestion d'établissement *via* la création d'un service « territoire » en 2020
- conseil à la construction, rénovation des structures
- expertise de collection *via* les services documentaires

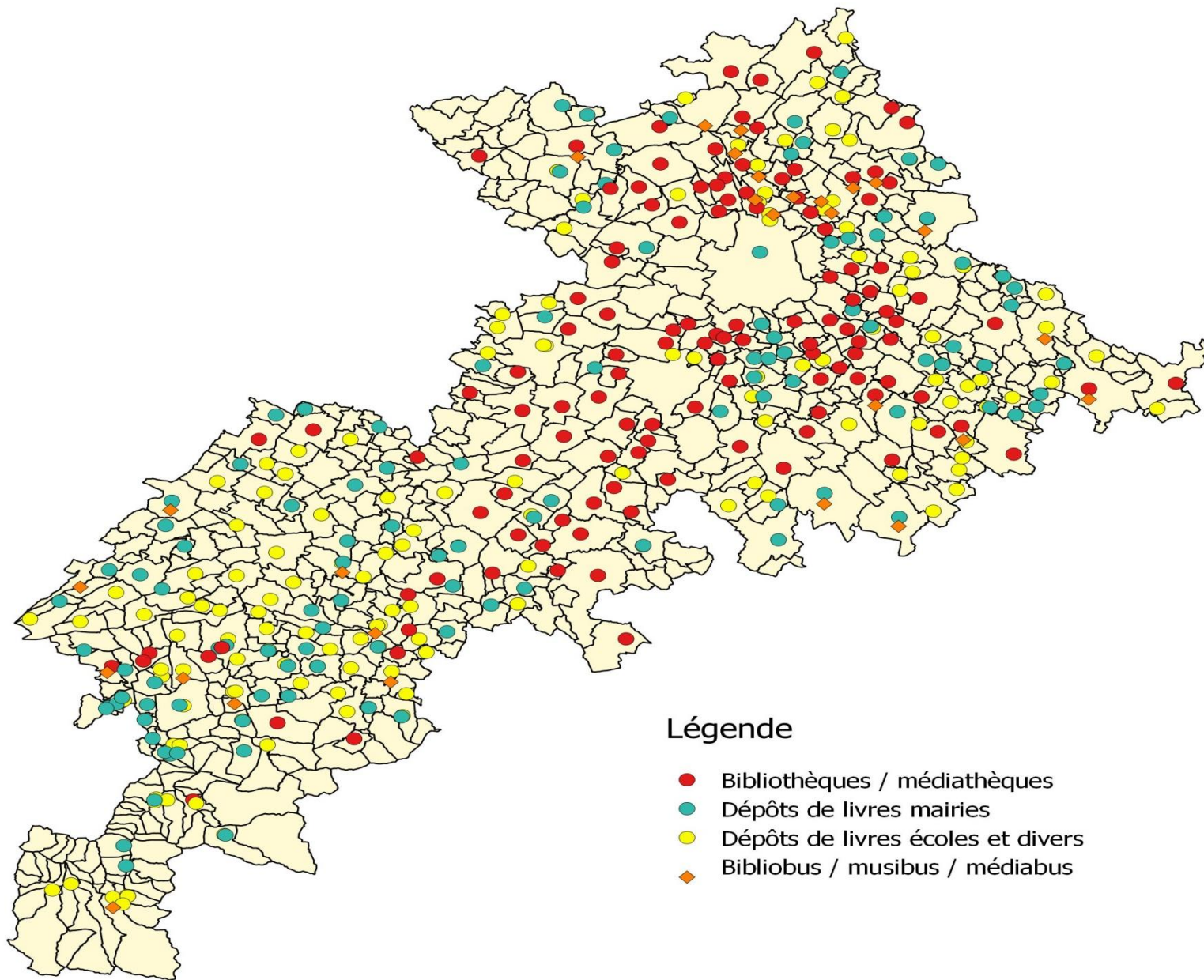


### Légende

- Médiathèque
- Bibliothèque

# Prêt de documents aux communes sans bibliothèque municipale

- 2 bibliobus, 2 médiabus : tournée organisée sur 40 communes,
- Dépôt de documents dans les mairies, écoles, foyers ruraux et établissements divers de 230 autres communes dépourvues de bibliothèque municipale.





# La Médiathèque Départementale à Labège : un outil unique

- **Le signe d'une volonté politique forte**



# La Médiathèque Départementale à Labège : un outil unique

- **Des collections idéalement mises en valeur**





# La Médiathèque Départementale à Labège : un outil unique

- **Un service rationalisé**



# Une antenne moderne pour le Comminges



- **Actuellement un diagnostic territorial nuancé : des établissements existants avec moins de moyens et des équipements restant à créer**
- **Une volonté d'accompagner au mieux grâce à l'adoption d'un schéma départemental de lecture publique : « vers des bibliothèques citoyennes »**

Cadre de référence de la politique de lecture publique du Conseil départemental, le Schéma de développement de la lecture publique 2018-2021 a pour but de développer une vision citoyenne des bibliothèques (participatives, hybrides, gratuites, mieux ouvertes, conviviales...) dans un esprit de proximité, d'efficacité territoriale et de développement des publics (publics éloignés, empêchés, jeunes...).